



Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Mercredi 27 mai 2026

Comité Social d'Administration Local de la DGE (CSAL)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons débiter cette instance sans évoquer les conquêtes sociales de la période du Front Populaire, il y a 90 ans. Ces conquêtes sont le fait, à la fois du résultat des élections législatives, mais surtout des mouvements sociaux qui ont éclaté durant la période.

Le 3 mai 1936, le Front populaire, composé des socialistes, des communistes et des radicaux, sort victorieux des élections législatives. Au même moment, des grèves spontanées éclatent, les usines sont occupées. Entamer une grève au lendemain de la victoire électorale est un moyen de pression sur le gouvernement, encore en formation, et la lutte de près de 3 millions de travailleur.euses en grève, parfois pendant plusieurs semaines, va contraindre le 1^{er} gouvernement socialiste de l'histoire de France à faire de réformes véritablement révolutionnaires !

Comme l'explique Ludvine Bantigny, historienne et autrice de *La Bourse ou la vie*. Le Front populaire, histoire pour aujourd'hui : « *L'élection du Front populaire est aussi un moment d'opportunité de lutte et d'expression des revendications de la classe ouvrière. Ce n'est donc pas une action paradoxale que d'entrer en grève au moment de la victoire du Front populaire aux élections, parce que d'une part, l'atmosphère de 1936, avant les élections, c'était une grande campagne pour la justice, pour l'émancipation. Pendant la campagne, on parle beaucoup de droits, de liberté et de droits du travail. D'autre part, la grève n'est appelée par personne, c'est une grève très spontanée, qui commence le 11 mai dans l'aéronautique et qui s'étend comme une marée humaine. Pourquoi ? C'est d'abord pour lutter contre la répression antisyndicale qui s'abat dans les entreprises, d'abord dans l'aéronautique avec une main-d'œuvre très qualifiée qui peut se permettre de rentrer en grève. C'est dangereux à l'époque de faire grève, on risque beaucoup. Ça part comme une étincelle, il y a une marée immense qui se répand dans le pays.* »

Outre l'augmentation des salaires, tellement nécessaire pour les femmes qui étaient payées jusqu'à 50 % de moins que les hommes, la semaine des 40 heures (au lieu de 48), les contrats collectifs de travail, la mise en place des délégués ouvriers, la reconnaissance de la liberté syndicale et les 2 semaines de congés payés qui vont véritablement révolutionner la vie de celles et ceux pour qui congés et payer avaient toujours été antinomiques.

Tout cela, et plus encore, a été gagné de hautes luttes par ces millions de travailleur.euses courageux.ses dans un contexte de crise économique et sociale, de montée du fascisme, de vive opposition des journaux de droite et du patronat.

Cela raisonne particulièrement aujourd'hui où nous voyons les conditions d'existence d'une large partie de la population se dégrader pendant que les plus riches ne cessent de s'enrichir grâce à la politique d'un président aux ordres. Un seul exemple parmi tant, récemment le gouvernement Lecornu a tenté de faire travailler 1,4 millions de salarié.es le 1^{er} Mai, seul jour obligatoirement chômé et rémunéré !

Et aujourd'hui, ce sont aussi de nombreuses libertés fondamentales publiques et individuelles qui sont mises à mal voire bafouées, ce qui porte atteinte aux principes les plus fondamentaux de notre démocratie et aux intérêts des citoyen.nes.

Ainsi, une 2^{ème} mise en examen de Sophie Binet en six mois vient d'être prononcée. Une nouvelle procédure bâillon inadmissible. Cela fait suite à une plainte en diffamation de l'entreprise TEFAL contre

les propos de Sophie Binet tenus lors d'un débat à la Fête de l'Humanité en septembre 2025 : « la CGT TEFAL fait face à une répression patronale violente ». Ces propos sont pourtant totalement étayés par les faits avec les poursuites engagées par la société contre des militant.es CGT. Mais par cette plainte contre Sophie Binet, le groupe SEB et sa société TEFAL ne fait que confirmer sa pratique décomplexée de la répression syndicale pour tenter de faire taire toutes celles et ceux qui osent critiquer les choix de la direction et alerter sur la dangerosité des PFAS. La section CGT de la DGE apporte tout son soutien à Sophie Binet.

Aujourd'hui le slogan de campagne du Front Populaire « pain, paix, liberté » n'a rien perdu de sa justesse et 90 ans après, il apparaît nécessaire que la population rentre en résistance et se mobilise contre toutes les manœuvres réactionnaires, anti-sociales, racistes, fascistes, et va-t'en guerre.

Nous pensons également à la jeunesse que le gouvernement veut embrigader et préparer à la guerre avec la loi de programmation militaire dont l'actualisation a été débattue à l'Assemblée Nationale les 18 et 19 mai et dont l'article 23 transforme la journée défense et citoyenneté en « journée mobilisation ». Il est prévu, entre autres horreurs, de faire remplir aux adolescent.es un questionnaire « destiné à apprécier leur disponibilité, leur motivation et leurs aptitudes pour servir » !

La jeunesse ne doit être ni de la chair à patron, ni de la chair à canon ! Beaucoup d'études montrent à quel point la jeunesse française est en souffrance ce qui se traduit par une hausse des suicides. Les dizaines de milliards d'euros ne doivent pas être destinés à la marche à la guerre mais doivent être mis au profit de la santé et de la formation des jeunes qui manquent cruellement de moyens mais aussi garantir à tous.les l'accès aux loisirs et à la culture.

À présent concernant le CSAL de la DGE convoqué aujourd'hui, notre présence à l'instance du jour est plus que jamais dictée par la nécessité d'exprimer notre mécontentement relatif à plusieurs sujets en cours.

À l'ordre du jour du CSAL, les points habituels sont présents mais force est de constater qu'il y a un gros trou dans la raquette s'agissant d'un sujet d'actualité qui concerne tous les agent.es hors SAFE.

En effet, vous avez lancé les réflexions dénommées « DGE 2027 » sur l'organisation de notre direction.

À l'annonce des modalités de réunion des groupes de travail et nous nous faisons l'écho des retours de nos collègues sur la question, nous vous avons interpellé sur les dates choisies qui posaient problèmes.

Si vous n'avez pas souhaité retravailler le calendrier initial, des difficultés ont pourtant bel et bien été rencontrées pour constituer les groupes de travail : dans certains IFU, des collègues ont été désignés d'office, d'autres « invité.es » à s'y rendre.

Au-delà des problèmes de forme, ce que nous voudrions éclaircir aujourd'hui c'est le but exact de la démarche qui est menée.

Si jusque-là vous avez indiqué n'avoir « aucune idée préconçue sur l'issue de ces groupes de travail, ne pas vouloir faire de changement pour le changement » et que ces réflexions étaient menées dans l'attente des retours de la direction générale sur le SIE de demain (pas avant 2027), nous avons désormais bien des doutes.

D'abord, lors de premières réunions, des collègues se sont déjà inquiétés de l'orientation des questions : beaucoup étaient tournées vers l'éclatement des missions et la spécialisation.

Puis, lors de la visite de la directrice générale Amélie Verdier dans nos bâtiments le 11 mai, interrogée sur le périmètre et les charges, celle-ci a expliqué attendre vos propositions sur le sujet puisque cela figure dans la lettre de missions qu'elle vous a confié.

Or, des réflexions sur le périmètre ont déjà été menées en 2025 lors d'un groupe de travail qui a conduit à la transmission de propositions à la direction générale. Nous en déduisons donc que ce que la DG attend désormais ne porte donc pas sur notre périmètre mais bien sur notre organisation du travail.

Vous avez en outre, selon Ulysse DGE, présenté à la DG le même jour « la réflexion engagée sur l'évolution des métiers de la gestion et du recouvrement à la DGE et sur l'organisation actuelle de la DGE via un retour sur les premières réunions des groupes de travail Missions et Usagers ».

Nous retenons donc que des propositions de réorganisations de la DGE sont bien attendues de votre part par la DG !

Nous regrettons également l'absence d'association réelle des organisations syndicales. Nous actons que vous n'entendez pas que des représentant.es du personnel soient présent.es en cette qualité aux groupes de travail alors que lors de votre 1ère évocation du sujet vous aviez indiqué associer les élu.es du personnel.

Nous sommes en complet désaccord avec votre choix. Notre présence nous paraît essentielle pour que la voix des agent.es présent.es aux GT soit entendue et que les conclusions des groupes de travail reflètent les échanges.

Les sujets relatifs à l'organisation et aux conditions de travail relèvent du champ de compétence des CSAL et des Formations Spécialisées de CSAL, nous devons donc être en mesure de disposer de l'ensemble des informations qui nous permettent de remplir notre rôle de représentants des personnels.

Non seulement vous interdisez les GT aux élu.es du personnel mais en plus à ce jour aucune modalité de notre prétendue association aux réflexions ne nous a été communiquée !

Dans l'organisation et le déroulé des premiers GT de nombreuses problématiques de formes mais aussi de fond posent questions.

Aujourd'hui, la démarche engagée ne nous apparaît pas aussi ouverte que ce que vous prétendiez lors de son annonce. Mais pire encore, nous avons comme un sentiment de jeux déjà faits... et là c'est sûr, rien ne va plus.

Malgré notre mise à l'écart des GT en tant que représentant.es du personnel, nous allons, en ce qui nous concerne, une fois de plus faire le travail pour lequel nous avons été élu.es et attendre les réponses aux questions que les agent.es et nous-même sommes en droit d'obtenir.

Bien évidemment d'autres sujets devront être abordés au cours de ce CSAL, notamment la question de la canicule qui a commencé alors que nous sommes seulement au mois de mai.